

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 24247
Numéro SIREN : 493 290 233
Nom ou dénomination : 59 INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2021 sous le numéro de dépôt 97075

59 INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital 903 650 €
Siège social : 59 rue la Boétie
75008 PARIS

493 290 233 RCS PARIS

---***---

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUILLET 2021

---***---

L'an deux mille vingt et un,
et le 22 juillet,
à 18h30,

Les actionnaires de la société 59 INVESTISSEMENT société par actions simplifiée au capital de 903 650 €, divisé en 90 365 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe BEAULIEU, Président de la société 59 Investissement.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 90 365 actions sur les 90 365 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

*

* *

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

*

* *

JB

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Suppression des limitations de pouvoirs du Directeur Général.

*
* *

Puis lecture est donnée du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise, après avoir rappelé que Monsieur Nathaniel BEAULIEU a été nommé Directeur Général lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2021, avec une limitation de ses pouvoirs, décide de supprimer lesdites limitations de pouvoirs.

L'Assemblée Générale décide donc qu'à compter de ce jour, Monsieur Nathaniel BEAULIEU, en sa qualité de Directeur Général de la Société, disposera des mêmes pouvoirs que le Président. Ainsi, Monsieur Nathaniel BEAULIEU est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

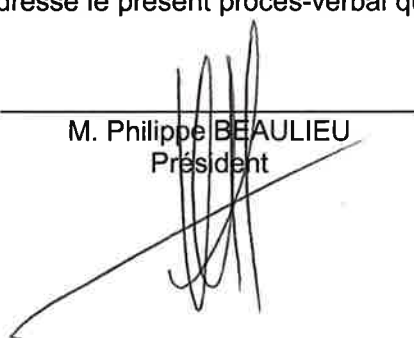
*
* *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

M. Philippe BEAULIEU
Président



M. Nathaniel BEAULIEU
Secrétaire

